TROISIÈME ANNÉE — N° 64 | Le Numéro : 0.30 centimes | 16 Janvier 1914

EMPIRE CHÉRIFIEN

Protectorat de la République Française

AU MAROC

Bulletin Officiel

EDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le *Trésorier Général du Protectorat.*

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS. . . .	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat, à l'Office du Gouvernement Chérifien. à Paris et dans tous les bureaux de postes.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires et légales	la ligne de 34 lettres, corps 8	0.30
Annonces et avis divers	les 10 1re lignes, la ligne.	1 »
	les suivantes . —	0.75
Annonces réclames,	la ligne.	1.25

Pour les annonces importantes, les conditions sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour tout l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

PAGES

PARTIE OFFICIELLE :

I. — Arrêté viziriel portant nomination du Sous-Directeur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat. 29
II. — Arrêté viziriel portant nomination du Rédacteur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat 29
III. — Arrêté viziriel relevant de ses fonctions M. Marzac, commissaire de police à Casablanca, qui est chargé de l'exécution des délégations judiciaires et des recherches. 30
IV. — Arrêté viziriel nommant commissaire adjoint chargé du 2e arrondissement M. Delbosc, commissaire aux délégations judiciaires à Casablanca 30
V. — Arrêté viziriel concernant M. Guillier, chargé des fonctions de secrétaire en chef du Comité de législation 30
VI. — Arrêté viziriel concernant M. Croix-Marie, commis dactylographe appelé à effectuer une année de service militaire. 30
VII. — Rectificatif à l'Ordre Général N° 58 30
VIII. — Extraits du " Journal Officiel " de la République Française . . 31

PARTIE NON OFFICIELLE :

IX. — Situation politique et militaire du Maroc 36
X. — Informations du Service des Etudes et Renseignements économiques 36
XI. — Remontes et Haras 37
XII. — Service de l'Agriculture 38
XIII. — L'Enseignement public au Maroc. - Statistique des Ecoles françaises et indigènes au 31 Décembre 1913. 39
XIV. — Nouvelles et Informations 39
XV. — Annonces et avis divers 41

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ VIZIRIEL
portant nomination du Sous-Directeur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 3 juillet 1913, portant création à Paris d'un Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat de la République Française au Maroc ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. MOUREY, Charles, Marie, Joseph, Chef de section à l'Office colonial du Ministère des colonies, est nommé Sous-Directeur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat de la République Française au Maroc, à Paris.

Fait à Rabat, le 7 Sefar 1332.
(4 Janvier 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL
portant nomination du Rédacteur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 3 juillet 1913, portant création à Paris d'un Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat de la République Française au Maroc :

ARRÊTE :

ART. 1er. — M. SAUVE, Marcel, est nommé Rédacteur de l'Office du Gouvernement Chérifien et du Protectorat de la République Française au Maroc, à Paris.

ART. 2. — Ce fonctionnaire est assimilé à un Rédacteur de 5e classe de l'Administration Chérifienne.

Fait à Rabat, le 6 Sefar 1332.
(4 Janvier 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL

relevant de ses fonctions M. Marzac, commissaire de police à Casablanca, qui est chargé de l'exécution des délégations judiciaires et des recherches.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), portant organisation du personnel civil du Protectorat :

Vu l'arrêté viziriel du 6 Choual 1331 (8 Septembre 1913), promulgué le 17 Septembre 1913, relatif à l'organisation d'un service de police générale de l'Empire chérifien ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Protectorat ;

ARRÊTE :

ART. 1er. — M. MARZAC, Commissaire de police du 2e arrondissement de Casablanca, officier du Ministère public près le tribunal de paix de cette ville, est relevé de ses fonctions de commissaire de police du 2e arrondissement.

ART. 2. — Ce fonctionnaire conserve ses attributions d'officier du ministère public et est plus spécialement chargé, sous la direction du commissaire central, de l'exécution des délégations judiciaires et des recherches des fraudes dans la vente des marchandises.

Fait à Rabat, le 7 Sefar 1332.
(4 Janvier 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL

nommant commissaire adjoint chargé du 2e arrondissement M. Delbosc, commissaire aux délégations judiciaires à Casablanca.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 Avril 1913) relatif au recrutement, à l'avancement, à la discipline du personnel administratif de l'Empire Chérifien ;

Vu l'arrêté viziriel du 6 Choual 1331 (8 septembre 1913), promulgué le 17 septembre 1913, portant organisation d'un service de police générale de l'Empire Chérifien ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. DELBOSC, Norbert Léon Joseph, chargé des fonctions de commissaire aux délégations judiciaires au Consulat de France à Casablanca, est nommé commissaire-adjoint à Casablanca, chargé plus particulièrement du 2e arrondissement.

Fait à Rabat, le 1er Sefar 1332.
(29 Décembre 1913).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

ARRETÉ VIZIRIEL

concernant M. Guillier, chargé des fonctions de Secrétaire en chef du Comité de législation.

LE GRAND VIZIR,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. GUILLIER, Maurice, Etienne, ancien juge consulaire à Rabat, chargé des fonctions de secrétaire en chef du Comité de législation, continuera à recevoir, en cette qualité, le traitement de 8.000 francs qui lui était attribué dans ses précédentes fonctions.

Fait à Rabat, le 7 Sefar 1332.
(4 Janvier 1914).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

ARRETE VIZIRIEL

concernant M. Croix-Marie, commis-dactylographe appelé à effectuer une année de service militaire.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 Avril 1913), relatif au recrutement, à l'avancement et à la discipline du personnel administratif de l'Empire Chérifien ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. CROIX-MARIE, commis-dactylographe de 4e classe, affecté au Service du Personnel à la Résidence Générale, jeune soldat de la classe 1913, appelé à effectuer une année de service militaire, continuera à figurer dans les cadres de l'administration centrale pendant sa présence sous les drapeaux.

Fait à Rabat, le 7 Sefar 1332.
(4 Janvier 1914),

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 9 Janvier 1914.
Le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence,
SAINT-AULAIRE.

RECTIFICATIF à L'ORDRE GÉNÉRAL N° 58.

1°. — Le 3me alinéa est modifié ainsi qu'il suit :

« Il sera placé sous les ordres directs du Commissaire Résident Général, Commandant en Chef, et correspondra directement avec les Directeurs Généraux placés auprès du

Résident Général et avec les Directeurs des Services du Corps d'Occupation. Il aura également la correspondance directe avec les Corps de troupe et les Services locaux, qui, dans ce cas, auront à adresser une copie de leurs réponses aux Directeurs des Services intéressés sous couvert des Commandants de Subdivision ou de Territoire. »

2°. — A la fin de l'ordre, ajouter :

« La comptabilité deniers des divers Services sera communiquée au Contrôle avant son envoi au Ministre.

Cette disposition ne sera pas appliquée, pour le moment, aux Services du Maroc Oriental. »

Fait à Rabat, le 10 Janvier 1914.

Pour le Résident Général Commandant en Chef, en mission.

Le Général Adjoint au Commandant en Chef,

DITTE.

EXTRAITS

du « Journal Officiel » de la République Française

Ministère des Affaires étrangères.

Le Président de la République française,

Vu le traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912 pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien ;

Vu la loi du 15 juillet 1912 portant approbation dudit traité ;

Vu le décret du 31 juillet 1913, portant organisation d'un corps du contrôle civil au Maroc ;

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé contrôleur civil de 3e classe, M. Le Glay (Maurice-Edouard), capitaine d'artillerie, hors cadres, à la disposition du ministère des affaires étrangères (pour prendre rang du 23 décembre 1913).

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 décembre 1913.

R. POINCARÉ.

Par le président de la République :

Le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères,

G. DOUMERGUE.

Ministère de la Guerre.

Tableau d'Avancement pour 1914.

SERVICE DE SANTÉ

Pour le grade de médecin principal de 2e classe

MM. les médecins-majors de 1re classe :

3 Zumbielh, Maroc occidental.
5 Barbot, Maroc oriental.
6 Cultin, Maroc oriental.
14 Sicard, Maroc oriental.

Pour le grade de médecin-major de 1re classe

9 Bertrand (L.J) ,Maroc occidental.
26 Gueytal, hors cadres Maroc occidental.
31 Spick, hors cadres, Maroc occidental.
39 Loubet, hors cadres, Maroc occidental.
41 Guyard, Maroc oriental.
43 Randon, Maroc oriental.
44 Tranchant, Maroc occidental.

Pour le grade de médecin-major de 2e classe

MM. les médecins aide-majors de 1re classe :

3 Maupin, Maroc occidental.
9 Bergeret, Maroc occidental.
14 Laureus, Maroc occidental.
30 Pernod, Maroc occidental.
41 Baufort, hors cadres, Maroc occidental.
42 de Brisson de Laroche, hors cadres, Maroc occidental.
44 Vendeuvre, hors cadre, Maroc occidental.

Pour le grade de pharmacien-major de 2e classe

M. le pharmacien aide-major de 1re classe :

3 Parroche, hors cadres, Maroc occidental.

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe

M. l'officier d'administration de 2e classe :

2 Durand (E.F.) hors cadres, Maroc occidental.

Adjudants chefs et adjudants des sections d'infirmiers pour le grade d'officier d'administration de 3e classe.

2 Chevalier, Maroc occidental.
3 Toulouse, Maroc occidental.

INFANTERIE

Pour le grade de lieutenant-colonel :

MM. les chefs de bataillon :

97 Schmidt, breveté, hors cadres (état-major) (troupes Maroc occidental).

125 Blondont, hors cadres, (Maroc).

140 Bussy, hors cadres (services spéciaux) (Maroc).

146 Bremond, breveté, 3e rég. de zouaves (services spéciaux, Maroc).

149 Franchet d'Esperey, breveté, hors cadres (état-major) troupes Maroc occidental.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines :

141 Cottenest, hors cadres (service des renseignements, Maroc).
153 Bonneau, breveté, hors cadres (troupes auxiliaires Maroc).
184 de Richard d'Ivry, hors cadres (troupes auxiliaires, Maroc).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

116 Garnache, 3e rég. d'infanterie (service des renseignements, Maroc).
151 Hugot-Derville, hors cadres, (troupes auxiliaires marocaines).
159 Dubois, 141e rég. d'infanterie (service topographique Maroc).
160 Reisser, 141e rég. d'infanterie (service des renseignements Maroc).
169 Le Bœtté, hors cadres, (troupes auxiliaires marocaines).
181 Materne, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
185 Gibrat, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
228 Graux, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
243 Canonge, hors cadres (service des renseignements, Maroc).
245 Sallet, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).

Pour le grade de lieutenant indigène.

M. le sous-lieutenant indigène :

2 Belkier, du 3e rég. de tirailleurs (Maroc).

INTERPRÈTES MILITAIRES.

Pour le grade d'officier interprète principal :

M. l'officier interprète de 1re classe :

1 Ollier, hors cadres, aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Pour le grade d'officier interprète de 1re classe.

MM. les officiers interprètes de 2e classe :

3 Trenga, hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

4 Marc, hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

CAVALERIE

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines :

35 Vidalin, hors cadres (Maroc).
37 Deschamps, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
39 Jouan de Kervenoaël, breveté, hors cadres (Maroc).
40 Roussel, hors cadres (Maroc).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

28 Balet, hors cadres (Maroc).
33 Lahure, hors cadres (Maroc).
38 de Vigan, hors cadres (Maroc).
39 Compain, hors cadres (Maroc).
40 Foiret, hors cadres (Maroc).
42 Jeannerod, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
43 de Torcy, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).
46 Lienard, hors cadres (Maroc).

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Pour le grade de vétérinaire-major de 1re classe.

MM. les vétérinaires-majors de 2e classe :

Belleval, chef du service vétérinaire des troupes d'occupation du Maroc oriental.

Galand, hors cadres (Maroc occidental).

GENDARMERIE

Pour le grade de capitaine :

M. le lieutenant :

7 Madranges, hors cadres, Maroc oriental.

ARTILLERIE

Pour colonel.

M. le lieutenant-colonel :

10 de Carmejane, 3e rég., commandant les batteries métropolitaines des troupes d'occupation du Maroc occidental.

Pour lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron :

38 Romant, commandant le 4e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique (Maroc occidental).

Pour chef d'escadron.

MM. les capitaines :

27 d'Arbois de Jubainville, hors cadres, à la disposition du ministre des affaires étrangères (légation de Tanger).
29 Bellot, chef du bureau topographique des troupes d'occupation du Maroc occidental.
30 Vidal, adjoint au colonel commandant l'artillerie des troupes d'occupation du Maroc occidental.
40 Segrestaa, breveté, hors cadres, état-major du commandement des troupes d'occupation du Maroc occidental.
85 Chanson, 1er rég. de montagne (Maroc occidental).

Pour capitaine.

MM. les lieutenants :

9 Berthonnaud, 4e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).
12 Montvernay, 1er groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).
15 Maître, 2e rég. de montagne (Maroc occidental).
21 Faget, 4e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).
62 Tisserand, 2e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).
64 Martel, 2e groupe de campagne d'Afrique (Maroc oriental).
67 Ferré, 4e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).

Pour sous-lieutenant.

MM. les adjudants chefs et adjudants :

4 Peronnard, adjudant chef, 1er rég. de montagne (Maroc occidental).
21 Roux, adjudant, 55e rég. (détaché au parc d'artillerie du Maroc occidental).

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Pour lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron :

2 Peltier (hors cadres) (Maroc occidental).

Pour chef d'escadron.

M. le capitaine :

4 Fressenge, 16e escadron (Maroc occidental).

Pour capitaine.

MM. les lieutenants :

4 Danflous, hors cadres (Maroc).

7 Farge, hors cadres, (Maroc occidental).

Pour sous-lieutenant.

M. l'adjudant :

2 Pénétreau, 5e escadron (Maroc occidental).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE

Pour officier d'administration de 1re classe.

MM. les officiers d'administration de 2e classe :

16 Lapierre, parc de Casablanca.

17 Drezin, parc de Casablanca.

19 Nicolas, parc de Casablanca.

Pour officier d'administration contrôleur d'armes de 1re classe.

Les officiers d'administration contrôleurs d'armes de 2e classe :

3 Moirand, parc d'Oudjda.

GÉNIE

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon :

18 Henry (G.J.) Maroc occidental.

Pour le grade de chef de bataillon

MM. les capitaines :

3 Appiano, 8e rég. (Maroc occidental).

11. Huré, breveté, hors cadres, état-major du commandement des troupes d'occupation du Maroc oriental.

12 Collomb, Maroc occidental.

28 Kœhret, Maroc occidental.

30 Braconnier, breveté, Maroc occidental.

32 Thionnet, Maroc oriental.

Pour capitaine.

MM. les lieutenants :

4 Chopinet, 5e rég., Maroc occidental.

16 Wernert, 2e rég., Maroc oriental.

17 Gret, mission militaire au Maroc.

20 Bernot, 8e rég., Maroc occidental.

21 Desneux, 8e rég., Maroc occidental.

Pour sous-lieutenant.

M. l'adjudant :

7 Carbonne, adjudant, Maroc occidental.

Pour le grade d'officier d'administration principal du génie.

MM. les officiers d'administration de 1re classe :

1 Maillard, chemin de fer de Marnia à Taourirt.

2 Mairesse, Maroc occidental.

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe :

MM. les officiers d'administration de 2e classe :

2 Baunier, Maroc oriental.

3 Grégoire, Maroc occidental.

13 Oudin, Maroc oriental.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE.

Pour le grade d'officier d'administration de 3e classe.

M. l'adjudant commis-greffier :

4 Bouvet, des conseils de guerre d'Oudjda.

SERVICE DE L'INTENDANCE.

Pour le grade de sous-intendant militaire de 2e classe

M le sous-intendant militaire de 3e classe :

9 Gendre, hors cadres, (Maroc occidental), bureaux de l'intendance.

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

MM. les officiers d'administration de 2e classe :

5 Sala, hors cadres (Maroc occidental).

Pour le grade d'officier d'administration de 3e classe :

1 M. Francheschi, adjudant-chef, hors cadres (Maroc occidental).

2 Brillard, adjudant-chef, hors cadres (Maroc oriental).

SUBSISTANCES

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

MM. les officiers d'administration de 2e classe :

3 Nicol, hors cadres (Maroc occidental).

7 Crolet, hors cadres (Maroc oriental).

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

Pour le grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe :

3 Naleton, hors cadres (Maroc oriental).

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

MM. les officiers d'administration de 2e classe :

1 Mautel, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines).

2 Miraucourt, hors cadres (Maroc oriental).

2 Miraucourt, hors cadres (Maroc oriental).

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE. — Par décret du 29 décembre 1913, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, sont promus dans le cadre de médecin aide-major de 1re classe, pour prendre rang du 31 décembre 1913, les médecins aides-majors de 2e classe :

Sayer, troupes d'occupation du Maroc oriental.

Lacassagne, troupes d'occupation du Maroc oriental.

Héraud, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Paullac, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Trotabas, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Bigaud, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Greyfié de Bellecombe, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Prost, hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Aycard, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Adde, troupes d'occupation du Maroc occidental.

Est promu dans le cadre du corps de santé militaire au grade de médecin aide-major de 1re classe, pour prendre rang du 8 janvier 1914, M. le médecin aide-major de 2e classe Colin, hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

ARMEE ACTIVE.

INFANTERIE. — Par décision ministérielle en date du 27 décembre 1913 et par application des dispositions de l'article 16 du décret du 9 janvier 1900, modifié par le décret du 18 novembre 1911, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire (au titre des faits de guerre au Maroc) :

Bachir ben Ahmed, tirailleur des troupes auxiliaires marocaines: grièvement blessé au combat de Ksiba, du 10 juin 1913.

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, MM. :

Bonneau, capitaine breveté, hors cadres, au service d'état-major du commandant des troupes du Maroc occidental ; 22 ans de services, 5 campagnes.

Kastler, capitaine breveté, hors cadres, à l'état-major du commandant des troupes d'occupation du Maroc occider . ; 22 ans de services, 4 campagnes.

2e groupe de campagne d'Afrique. Du Bois, capitaine au Maroc oriental ; 22 ans de services, 6 campagnes.

INTENDANCE MILITAIRE.

Lacourt, sous-intendant militaire de 3e classe, hors cadres, au Maroc oriental ; 28 ans de services, 3 campagnes.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE.

Cassoly, officier d'administration de 2e classe, hors cadres, greffier près les conseils de guerre et le conseil de revision d'Oudjda (Maroc oriental) ; 28 ans de services, 9 campagnes.

6e bataillon d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental. Calisti, chef de bataillon ; 21 ans de services, 11 campagnes, 1 citation.

7e bataillon d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental. Berecki, capitaine ; 19 ans de services, 12 campagnes, 1 citation.

Officiers d'administration. Touraine, officier d'administration de 2e classe au Maroc ; 21 ans de services, 16 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur :

1er rég. de chasseurs d'Afrique :

— Bénet, adjudant au Maroc occidental ; 17 ans de services, 17 campagnes.

6e rég. de chasseurs d'Afrique :

— Marthelot, maréchal des logis, détaché comme instructeur à la police marocaine des ports (Maroc occidental) ; 7 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure, 2 citations.

4e rég. de spahis. Durcos, maréchal des logis, détaché au 6e goum mixte marocain ; 15 ans de service, 14 campagnes.

Force publique du Maroc oriental. Dadonet, maréchal des logis chef ; 20 ans de services, 8 campagnes.

Force publique du Maroc occidental. Lamidé, maréchal des logis ; 17 ans ans de services, 11 campagnes .

— Delteil, brigadier ; 18 ans de services, 14 campagnes, 1 citation.

GÉNIE. — 2e rég., Bourgnon, sergent-major au Maroc oriental : 15 ans de services, 11 campagnes.

5e rég., Rossignol, adjudant au Maroc occidental, 18 ans de services, 6 campagnes.

ADJUDANTS D'ADMINISTRATION. — Fourgo, adjudant d'administration de 2e classe à Oudjda ; 21 ans de services, 8 campagnes.

CHEFS ET AGENTS INDIGÈNES DU MAROC :

— El Hadj Abdel kader ben Ahmed, deira du poste des oulad Djelbal ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure, 1 citation. Blessé le 18 août 1911 au combat de Gueltat-el-Fila (Maroc).

— Makhlouf ben Ammar, goumier au 2e goum algérien : 4 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure. Blessé le 18 août 1911 au combat de Gueltat-el-Fila (Maroc).

— Mohammed ben Ammar ,goumier au 2e goum algérien ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure, 1 citation. Blessé au combat de Gueltat-el-Fila le 18 août 1911 au combat de Gueltat-el-Fila (Maroc).

— Serrab ben Mohammed, goumier au 2e goum algérien ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure, 1 citation. Blessé le 18 août 1911 au combat de Gueltat-el-Fila (Maroc).

— Mohammed ben Brahim, goumier au 2e goum algérien ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure. Blessé au combat de Gueltat-el-Fila le 18 août 1911 (Maroc).

— Bachir ben Ahmed, goumier au 2e goum algérien, 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure .Blessé au combat de Gueltat-el-Fila le 18 août 1911 (Maroc).

— Admed ben el Hadj Ammar, goumier au 2e goum algérien ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure. Blessé au combat de Gueltat-el-Fila le 18 août 1911 (Maroc).

Rabah ben Larbi, goumier du cercle de Marnia ; 1 an de services, 1 campagne, 1 blessure. Blessé le 25 novembre 1907 au combat de Menasseb-Kiss (Maroc).

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, au titre de l'article 107 de la loi de finances de 1911, MM. :

TROUPES COLONIALES.

Troupes d'occupation du Maroc occidental. Cames, capitaine ; 19 ans de services, 13 campagnes.

1er rég. d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental. Serre, capitaine ; 20 ans de services, 12 campagnes .

5e rég. d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental. André, capitaine ; 24 ans de services, 8 campagnes.

6e rég. d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc

occidental, Mourin, capitaine ; 20 ans de services, 11 campagnes.

— Roy, capitaine ; 20 ans de services, 13 campagnes.

Batteries du Maroc. Charbonnel, capitaine ; 22 ans de services.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée, au titre de l'article 107 de la loi de finances de 1911, aux militaires dont les noms suivent :

INFANTERIE COLONIALE

1er rég. de marche du Maroc. Danne, adjudant ; 15 ans de services, 11 campagnes.

1er rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc. Schuller, sergent ; 17 ans de services, 9 campagnes.

2e rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc. Péchinot, adjudant ; 15 ans de services, 11 campagnes.

10e bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc. Taillefer, sergent ; 18 ans de services, 9 campagnes.

13e bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc. Mamadou-Touré, sergent ; 9 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, au titre de la loi du 24 décembre 1912 « Maroc », M. :

INFANTERIE COLONIALE

Etat-major particulier. Müller, capitaine ; 17 ans de services, 10 campagnes. Faits de guerre au Maroc, colonne du Tadla, des Zaers et des Beni M'Tir.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée au titre de la loi du 24 décembre 1912 Maroc aux militaires dont les noms suivent :

INFANTERIE

14e bataillon de chasseurs. Tardieu, soldat ; 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure. Blessé au combat du 12 avril 1913.

1er rég. de zouaves. Catinaud, soldat ; 3 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure. Blessé le 7 avril 1913.

3e rég. de zouaves. Lucas, soldat ; 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure. Blessé grièvement au combat du 3 mars 1913, colonne Tadla.

4e rég. de zouaves. Refourn, soldat ; 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure. Blessé le 23 juillet 1912 à Tiflet (Maroc oriental).

— Guyonnet, soldat ; 3 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure Blessé au combat du 27 avril 1913.

3e rég. de tirailleurs. Saïd ben Alia, soldat ; 5 ans de services, 1 campagne, 1 blessure. Blessé grièvement le 17 juin 1912, colonne des Hayaïnas.

1er rég. étranger. Gerber, adjudant chef ; 16 ans de services, 15 campagnes. Brillante conduite au combat du 24 mars 1913.

— Leteurtre, adjudant, 16 ans de services, 13 campagnes. Belle attitude à l'attaque de nuit du camp de Mékhila (10 avril 1913).

— Gründt, soldat ; 15 ans de services, 15 campagnes. Fait d'armes au combat du Zag (10 avril 1913).

ARTILLERIE

1er rég. de montagne. Denoyel, premier canonnier conducteur au Maroc occidental ; 2 ans de services, 1 campagne, 1 blessure. Blessé d'une balle à la jambe droite le 24 janvier 1913.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

17e escadron. Ménoret, deuxième soldat au Maroc occidental ; 2 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure. Blessé d'une balle au combat de la casbah Zidania le 12 avril 1913.

CHEFS ET AGENTS INDIGÈNES DU MAROC. Mohammed ben el Hadj Mohammed, moqqadem de cavalerie aux troupes auxiliaires marocaines ; 6 ans de services. Services exceptionnels rendus pendant le siège de Dar-el-Kadi : a pris le commandement de quelques volontaires décidés à tenter une sortie pour ravitailler en eau les assiégés.

— Moulay Mohammed Roussy, de la police des ports ; 6 ans de services. Services exceptionnels : s'est offert volontairement à traverser le cordon de rebelles qui entouraient Dar-el-Kadi pour aller porter un pli à Mogador, a réussi dans sa mission.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 30 du même mois portant que la promotion dudit décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans cet ordre :

Au grade de commandeur.

M. Simon (Prosper-Louis-Marie), capitaine de vaisseau ; 38 ans 3 mois de services, dont 23 ans 8 mois à la mer en paix et 3 ans à mer en guerre. Tunisie 1881, Siam 1893, Chine 1900-1901-1902, Maroc 1912-1913. Chef de la division navale du Maroc du 2 août 1912.

Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 30 du même mois portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans cet ordre :

Au grade de chevalier.

MM.

Lacroix (Emile-Marie), lieutenant de vaisseau; 15 ans 3 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer en paix et 1 an 10 mois à la mer en guerre. Maroc 1912-1913. Etant embarqué sur le *Friant* dans la division navale du Maroc, puis sur le *Du-Chayla*, s'est distingué par le dévouement et l'entrain dont il a fait preuve au cours de l'occupation d'Agadir. A exercé ensuite les fonctions de sous-directeur du port de Mehedya et d'adjudant de la division navale du Maroc.

Donval (Yves-Victor-Marie), lieutenant de vaisseau ; 14 ans 3 mois de services, dont 11 ans 6 mois à la mer en paix et 6 mois à la mer en guerre. Chine 1902, Maroc 1912. Officier en second de la *Surprise* dans la division navale du Maroc.

Laporte (Florian-Malo-Marie-Xavier), lieutenant de vaisseau ; 13 ans 3 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer en paix et 2 ans à la mer en guerre. Maroc 1907-1908, 1910-1911. Etant embarqué sur le *Forbin* dans la division navale du Maroc a rendu de grands services au cours de l'organisation et de la mise en marche sur Fez du corps de débarquement. S'est parfaitement acquitté de la mission hydrographique du levé de l'estuaire du Sebou (1911).

Martinet (Paul), mécanicien principal de 1re classe ; 24 ans 4 mois de services, dont 16 ans 1 mois à la mer en paix et 6 mois à la mer en guerre. Maroc 1907-1908-1913. Mécanicien de la division navale du Maroc.

Le Trocquer (Théophile-Yves), premier maître électricien ; 26 ans 9 mois de services, dont 20 ans 4 mois à la mer. Maroc 1912. Médaillé militaire du 30 décembre 1905.

Médaille militaire. — Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la marine ; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 30 du même mois, portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux militaires ci-après :

Gourvès (Jean-Corentin-Marie), premier maître charpentier ; 21 ans 10 mois de services, dont 15 ans 4 mois à la mer. Quang-Tchéou-Wan 1898, Maroc 1907. 1 blessure en service commandé.

Morice (Yves-Marie), premier maître fusilier ; 20 ans 7 mois de services, dont 17 ans 8 mois à la mer. Maroc 1911-1912-1913. S'est particulièrement distingué dans la répression des troubles qui ont éclaté dans la région de Mogador (Maroc) en février 1913.

Le Bec (Yves-Joseph-Marie), premier maître fusilier ; 25 ans de services, dont 17 ans 11 mois à la mer. Maroc, 1912-1913. S'est particulièrement distingué dans la répression des troubles qui ont éclaté dans la région de Mogador (Maroc) en février 1913.

Guyomarch (Jean-Louis), maître canonnier : 23 ans de services, dont 18 ans 4 mois à la mer. Madagascar 1898. Maroc 1907-1908-1911-1912-1913. 2 citations à l'ordre du jour pour faits de sauvetage, médaille de sauvetage de 2e classe en or, médaille de sauvetage de 1re classe en or.

Martin (Thomas), second maître chauffeur, 22 ans 4 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer. Madagascar 1896-1897, Maroc 1907-1908-1909 : 1 témoignage officiel de satisfaction.

Allix (François-Marie-Armand), premier maître fourrier ; 19 ans 3 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Tonkin 1896, Quang-Tchéou-Wan 1898, Maroc 1907-1908-1909.

Gautier (Marcel-Louis-Emile), premier maître commis ; 22 ans 4 mois de services, dont 13 ans 11 mois à la mer. Tonkin 1894, Chine 1900-1901, Maroc 1908-1909-1910.

Gautier (Joseph-Marie), maître fourrier ; 20 ans 9 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer. Quang-Tchéou-Wan 1898, Maroc 1911-1912-1913. S'est particulièrement distingué dans la répression des troubles qui ont éclaté dans la région de Mogador (Maroc), en février 1913.

Tanguy (François-Marie), premier maître fourrier ; 17 ans de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Tonkin 1902. Détaché au service de l'acconage à Casablanca (Maroc).

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE et MILITAIRE du MAROC

Dans aucune région, le calme qui avait caractérisé la situation de la semaine précédente n'a été troublé.

Dans la région de *Meknès*, le mouvement de rentrée des dissidents, chassés de la montagne par le froid, s'est poursuivi. De nombreux douars *Beni-Mguild* soumis ont accentué leur transhumance vers le Nord pour venir camper en bordure des fractions ralliées et déjà administrées. Ces douars pourront, à ce contact, constater la vie tranquille et sans aléa de leurs voisins et apprécier les heureux effets de notre administration. C'est là un moyen d'action puissant sur ces fractions qui, aux transhumances de printemps, verront leur intérêt à ne point se détacher de nous.

Au *Tadla*, le colonel Garnier-Duplessis a visité, avec une colonne, les fractions du nord de son territoire. Ces fractions, assez éloignées de nos postes et en bordure du pays *Zayan*, ont besoin d'être rassurées par des mouvements de troupes qui leur donnent l'impression réconfortante de notre force et de notre mobilité.

Dans la région de *Marrakech*, les rivalités de clans, qui avaient un moment menacé la paix sur certains points des tribus des grands caïds, ont entièrement disparu.

Au *Sous*, la situation est restée bonne.

INFORMATIONS DU SERVICE DES ÉTUDES et Renseignements économiques

Les travaux agricoles en CHOUIA. — Les pluies tombées en Chaouïa au début de Novembre avaient eu pour heureux effet d'améliorer les pâturages et de permettre l'ouverture des travaux agricoles. De vastes superficies avaient dès lors été ensemencées et, en certains points, des essais de labourage, effectués avec des charrues françaises, avaient vivement intéressé les indigènes.

En raison du commencement des labours, une hausse s'est manifestée sur les bœufs recherchés pour les travaux agricoles. Une vive animation a régné sur les marchés pendant le mois de Novembre et le début de Décembre.

Avec les pluies de fin 1913, les labours ont repris avec une très grande activité.

La situation économique dans le DOUKKALA-ABDA. — Chez les tribus Doukkala, la rentrée du tertib s'est effectuée normalement.

Le retour de la sécheresse après les pluies d'automne a eu une fâcheuse répercussion sur les herbages. Les labours ont dû être ajournés et reprennent seulement maintenant après les pluies de Décembre.

En raison de la gêne dans laquelle se trouvaient les petits agriculteurs indigènes des Doukkala, des prêts de semences leur ont été accordés.

Cette mesure a produit le meilleur effet sur les tribus ainsi secourues qui se louent de la sollicitude dont le Gouvernement du Protectorat a fait preuve à leur égard.

Les pluies dans l'ABDA. — D'abondantes pluies sont tombées ces jours derniers dans la région de Saffi, calmant les inquiétudes des populations rurales qui craignaient de ne pouvoir labourer et d'être ainsi privées de récoltes.

Le cours de l'hassani, à la suite de ces pluies, est descendu de 138 — 140 % à 134 — 135.

Les labours dans le TADLA. — Les pluies d'automne ont été suffisantes dans le Tadla pour que les indigènes de cette région puissent entreprendre les travaux de labour.

Toutefois, le bétail a beaucoup souffert de la sécheresse et la mortalité a été très élevée. Les ovins, en particulier ont été décimés par le « roch ».

La situation économique chez les ZAER et les ZEMMOURS. — Parmi les tribus de la région de Rabat, celles des Zaër et des Zemmour ont été particulièrement éprouvées par la sécheresse persistante et le manque de récoltes en 1913.

Les grains faisaient absolument défaut chez ces tribus en Décembre 1913 et l'orge et le blé (importés de Rabat) avaient subi des hausses considérables rendant les semailles particulièrement difficiles.

Mais, grâce aux mesures prises par les Services de la Région, auxquels un crédit a été accordé, des distributions de grains de semences ont pû être faites aux fractions les plus nécessiteuses de ces tribus.

La situation du PETIT FELLAH MAROCAIN. — Les chutes récentes de pluies sur la plupart des points du territoire du Protectorat ont calmé, d'une façon générale, les appréhensions que l'on pouvait avoir au sujet de la récolte de 1914. Partout, la reprise des labours et des semailles a eu lieu et on peut maintenant escompter, sinon une bonne récolte, du moins un rendement moyen.

En attendant les moissons futures, les petits cultivateurs indigènes des campagnes sont dans une situation assez précaire. — Les deux mauvaises années que le pays vient de subir ont épuisé la majeure partie des réserves en grains ensilées.

Pour le petit fellah, outre la difficulté de se procurer les grains de semence, qui ont atteint des prix exorbitants, celle de s'alimenter jusqu'à la récolte est encore plus grande.

Le Résident Général, avant son départ pour la France, avait été vivement préoccupé par cette situation et une Commission instituée à cet effet a tenu plusieurs réunions pour envisager les moyens de lutter contre les menaces de la famine.

Comme mesure immédiate, la Commission a décidé de faire procéder à des achats de grains. M. l'Intendant Chéreux s'est aussitôt embarqué pour la France afin d'acheter sur la place de Marseille 30.000 quintaux de céréales qui seront distribués aux indigènes nécessiteux.

La pluie dans la région de MARRAKECH. — De récentes pluies tombées dans la région de Marrakech, sont venues redonner espoir aux *fellahs* dont l'inquiétude était grande, car ils se trouvaient dans l'impossibilité d'entreprendre leurs travaux agricoles habituels.

La misère menaçait sérieusement de les éprouver et le prix des céréales atteignait des cours excessifs.

On paie, en effet, actuellement à Marrakech :

Le blé, les 100 kgs ..... 75 p.h.
L'orge, les 100 kgs ..... 50 p.h.

Possibilité de développer au Maroc le commerce des machines agricoles. — D'après de récentes informations, il serait possible de développer au Maroc la vente des machines agricoles. On conseille aux fabricants d'avoir, à Casablanca par exemple, des dépôts où seraient exposés les appareils, le nom de la maison étant indiqué sur le dépôt. Les Européens emploient, au Maroc, des charrues à disques et des charrues à un seul soc qui sont vendues par des maisons françaises et une maison allemande ; on utilise aussi des herses, des moissonneuses, des lieuses et autres machines semblables, de fabrication française, américaine et allemande, les batteuses étant en majeure partie en provenance de Grande Bretagne ou d'Autriche-Hongrie.

Jusqu'ici, les acheteurs ont été presque toujours des sociétés européennes possédant de vastes domaines, ou bien des colons européens ; mais, à l'avenir, les indigènes pourraient devenir des clients. Les instruments qu'ils emploient maintenant ne pénètrent pas assez pour modifier le sous-sol, qui ne peut retenir l'humidité. Déjà on a remarqué, dans les derniers concours agricoles, que les indigènes prenaient le plus vif intérêt aux essais de machines européennes. On est donc en droit d'espérer qu'ils désireront se munir avant longtemps de ces divers instruments aratoires dont, avec leur intelligence habituelle, ils sauront faire bientôt l'usage le plus judicieux.

REMONTES et HARAS MAROCAINS.

La saison de monte commencera le 15 février dans les dépôts d'étalons et le 20 février dans les stations. — Elle prendra fin le 15 juin.

Le tableau suivant donne la répartition des étalons.

REGION OU TERRITOIRE	DÉPOTS D'ÉTALONS	STATIONS DÉTACHÉES	Nombre des étalons
Région de Rabat	Témara		10
		Souk el Arba du Gharb	8
		Poste du Sebou	8
		Dar Gueddari	8
		Dar bel Hamri	8
		Malaïna	8
		Skrirat	4
Région de Meknès	Meknès		10
		Petitjean-Sidi Kacem	8
		Agouraï	8
Région de Fez		Fez	6
		Souk el Arba de Tissa	4
Contrôle civil de la Chaouïa		Fedalah	6
		Boulhaut	10
		Ber Rechid	8
Territoire de Settat	Settat		6
		Guicer	8
		Ben Ahmed	12
		Oulad Saïd	8
Territoire de Mazagan	Mazagan		10
		Sidi Ali	8
		Sidi ben Nour	8
		Souk el Hadj des Ouled Fredj	4
		Dar Caïd ben Hamida	4
		Souk el Tleta des Abda	6
Région de Marrakech	Marrakech		8
Région d'Oudjda	Oudjda		20
		M'çoun	8
		Merada (du 20 au 30)	3
		Guercif (du 1er au 20)	3
		Taourirt	3
		El Aïoun	2
		Berkane (dimanche, lundi, jours de marché; autres jours)	3
		Martimprey	3
		Berguent	3
Région de Bou Denib	Bou Denib		7
		Bou Amari	2
		Aïn-Tendrara	3
		vers Gourama	2

Les saillies seront gratuites. — Il sera délivré, aux propriétaires des juments, une carte destinée à permettre d'établir, l'année prochaine, le certificat de naissance.

Dès cette année, les Chefs de stations délivreront des certificats de naissance aux propriétaires des juments suitées qui pourront fournir les cartes de saillies établies à la saison précédente.

Enfin, il est rappelé à tous les éleveurs qu'à partir de cette année les concours de primes pour poulinières ne seront ouverts qu'à celles pleines ou suitées d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés. — La présentation de la carte de saillie sera exigée.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Situation agricole en fin 1913. — Bien qu'elles soient survenues tardivement les pluies ont sensiblement amélioré la situation agricole du Maroc occidental.

Dans la deuxième quinzaine de décembre, la quantité d'eau tombée s'élève à 72 millimètres à Rabat ; 31 à Fez ; 37 à Meknès ; 16 à Marrakech ; 20 à Mogador. La pluie a été générale et sa répartition sur plusieurs journées s'est traduite, fort heureusement, par une diminution du ruissellement et une augmentation de l'infiltration qui forme, momentanément, de suffisantes réserves pour la végétation des cultures sur pied et la préparation des cultures à venir.

Dans les régions du littoral et du sud, où les « hamri » prédominent, la nature légère des terres s'était prêtée, en octobre et novembre, à la préparation du sol et aussi, sur bien des points, aux emblavages de céréales. Les semailles effectuées dans ces conditions, et pour lesquelles des craintes d'insuccès avaient été un instant justifiées, ont particulièrement bénéficié de la situation nouvelle et les apparences de végétation sont satisfaisantes. Dans les terres consistantes des plaines alluviales, et dans les marnes et argiles des zônes montagneuses, un peu tardivement la pluie a permis l'exécution des labours préparatoires et, bien qu'il soit dans la tradition arabe de poursuivre les ensemencements jusqu'en février, il semble justifié d'escompter pour ces régions une diminution des surfaces utilisées, en blé surtout, dont les « mazouzi » doivent normalement rester l'exception. En vue de compenser cette moins value le Gouvernement a pris des mesures qui permettront, en mars et avril, l'extension des cultures printanières (prêts de semences de maïs et de sorgho).

L'herbe commence à poindre un peu partout, mais, avec l'abaissement de la température nocturne, il faudra un certain temps avant qu'elle puisse efficacement restaurer le bétail, dont la situation a été gravement compromise par la sécheresse et la misère physiologique qui en est la conséquence. La constitution de réserves fourragères, la création de points d'eau pour l'abreuvage des troupeaux, la confection d'abris sommaires contre le froid, l'organisation de la lutte contre les maladies contagieuses sont autant de mesures dont l'administration se préoccupe en ce moment et qui permettront, dans l'avenir, de prémunir le cheptel contre les aléas qui dérivent du climat et des épizooties.

SITUATION de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC AU MAROC au 31 DECEMBRE 1913.

Statistique des Ecoles françaises et indigènes.

LOCALITÉS	ECOLES	Nombre de classes	Nombre d'Elèves
Rabat	Ecole supérieure de Langue arabe et de Dialectes berbères		
	Elèves Interprètes titul.		12
	Elèves Interprètes auxil		17
	Auditeurs		50
	Ecole de garçons de la Résidence	3	67
	Ecole de filles de la Résidence	3	81
	Ecole maternelle	2	45
	Ecole de garçons de Bab el Alou	2	68
	Ecole de filles de Bab el Alou	3	91
	Ecole franco-arabe de garçons et 1 mcid.	5	110
	Ouvroir de fillettes musulmanes	2	18
Casablanca	Lycée de garçons	13	314
	Ecole secondaire de jeunes filles	10	335
	Ecole de garçons du Camp (Ecole d'application pour les jeunes instituteurs)	10	438
	Ecole de filles du Camp (Ecole d'application pour les jeunes institutrices)	6	214
	Groupe scolaire de la rue de la Liberté (garçons-filles maternelle)	8	350
	Ecole de la T. S. F.	1	91
	Groupe scolaire du quartier Gauthier	4	160
	Ecole de garçons des Roches-Noires	2	42
	Ecole de filles des Roches-Noires	1	48
	Ecole maternelle des Roches-Noires	1	34
	Ecole franco-arabe. Ecole d'application pour les jeunes maîtres indigènes et 2 mcid	7	200
Ber Rechid	Ecole franco-arabe	2	72
Oulad Goufir	Ecole franco-arabe	1	28
Oulad Salah El Aïn	Ecole franco-arabe	1	30
Settat	Ecole française	2	45
	Ecole franco-arabe	1	45
Boulhaut	Ecole franco-arabe	1	28
Fedallah	Ecole française	1	25
	Ecole franco-arabe	1	46
Boucheron	Ecole franco-arabe	1	19
Ben Ahmed	Ecole franco-arabe	1	12
Mediouna	Ecole franco-arabe	1	40
Oulad Said	Ecole franco-arabe, 1 mcid	2	36
El Boroudj	Ecole franco-arabe	1	17
	A reporter	99	3228
	Report	99	3228
Salé	Ecole française de garçons	1	23
	Ecole française de filles	1	24
	Ecole franco-arabe de garçons 1 mcid, (2 ateliers)	4	35
	Ecole ouvroir de fillettes musulmanes	1	36
Temara	Ecole franco-arabe, 1 mcid	2	40
Kenitra	Ecole française	1	30
Meknès	Ecole française	2	32
	Ecole franco-arabe	2	30
	Ecole sénégalaise	1	32
Fez (1)	Ecole franco-arabe Andalousine et 1 mcid	4	108
	Ecole franco-arabe Lemtine	1	63
	Ecole franco-arabe Adoua	3	119
	Ecole franco-arabe de Fez-Djedid	2	41
Mazagan	Ecole française de garçons	4	105
	Ecole française de filles	3	101
	Ecole franco-arabe, 1 mcid	3	85
Saffi	Ecole française	2	24
	Ecole franco-arabe	2	151
Azemmour	Ecole franco-arabe, 1 mcid	2	120
Sidi Ali	Ecole franco arabe	1	23
Marrakech (2)	Ecole française	2	26
	Ecole franco-arabe	3	100
	Ecole sénégalaise	1	20
Mogador	Ecole française de garçons	3	67
	Ecole de filles	2	43
	Ecole ouvroir de fillettes musulmanes	1	12
	Ecole franco-arabe de garçons	2	48
Dar Zrari	Ecole franco-arabe	1	30
Dar Gueddari	Ecole franco-arabe	1	50
Oudjda	Ecole française de garçons	2	204
	Ecole française de filles	3	155
	Ecole maternelle	2	87
	Ecole franco-arabe	3	240
Martimprey	Ecole française	2	85
Berkane	Ecole française	2	38
Figuig	Ecole franco-arabe	2	40
	Totaux	173	5695

(1) Des dispositions sont prises pour recueillir, dans le plus bref délai possible, environ 350 autres enfants qui ont demandé leur inscription. De nouveaux maîtres vont être dirigés sur Fez.

(2) Des dispositions sont prises pour donner très prochainement des maîtres et des locaux scolaires à 300 enfants indigènes qui ont demandé leur inscription.

NOUVELLES ET INFORMATIONS.

L'éclairage public à MEKNES. — La ville de Meknès vient d'être dotée par ses Services Municipaux de superbes reverbères où brûlent de jolies lampes répandant une abondante clarté.

La population a été très satisfaite de cette amélioration apportée dans l'éclairage des principales artères de la ville.

Les études du chemin de fer de TANGER à FEZ. — M. Dewulf, chef de la mission d'études du tracé du chemin de fer de Tanger à Fez, est arrivé à la fin de décembre à Meknès. Il était accompagné de M. Quesnel, attaché à la mission.

M. Mayer, ingénieur, les avait précédés dans cette ville pour préparer la réception des agents de la mission française.

***

L'immigration européenne à MARRAKECH. — L'activité des Européens à Marrakech se manifeste sous toutes les formes.

Il arrive sans cesse, dans la capitale du Sud, de nouveaux immigrants européens qui viennent participer à l'essor de plus en plus grand que prend la ville.

Pendant le mois de Novembre dernier, le nombre des Européens qui sont venus s'installer à Marrakech s'est élevé à 90. Le chiffre des Français est de 70.

Par suite de ces arrivées, les services de transports par camions automobiles trouvent un aliment à leur exploitation et le nombre de ces véhicules qui relient Marrakech à Mazagan et à Casablanca va en augmentant.

***

Le Maroc à L'EXPOSITION DE GAND. — Le Jury supérieur de l'Exposition Universelle de Gand a accordé à la Section Marocaine les nouvelles récompenses suivantes, au titre « Collaborateurs ».

I. — Diplômes d'Honneur.

M. le Général Dalbiez, Commandant la Région de Meknès.

M. le Lieutenant Canonge, de la Résidence Générale de France au Maroc.

M. A. Terrier, Délégué du Maroc à l'Exposition de Gand.

M. Ladreit de Lacharrière, Délégué-Adjoint du Maroc à l'Exposition de Gand.

M. le Commandant Mougin, de l'Etat-Major de l'Armée, Délégué du Ministère de la Guerre à la Section du Maroc à l'Exposition de Gand.

M. le Général Blondlat, Commandant la Région de Rabat.

II. — Diplômes de Médailles d'Argent.

M. Henri Froidevaux, Bibliothécaire de la Société de Géographie de Paris.

Capitaine Voinot, à Oudjda.

Capitaine Pariel, à Figuig.

Capitaine Mellier, à Fez.

M. Ben Ghabrit, Chef de l'Interprétariat à la Résidence Générale de France au Maroc.

Commandant Dessigny, Chef des Services Municipaux de la Ville de Casablanca.

Capitaine Normand, Chef des Services Municipaux de la Ville de Rabat.

M. Biarnay, Directeur des Télégraphes Chérifiens à Rabat.

M. Leroi, Mécanicien principal de la marine, détaché au Contrôle de la Dette à Tanger.

Capitaine Bellot, Chef du Service topographique à Casablanca.

M. Lassallas, Agent de la Compagnie Marocaine à Marrakech.

M. Paquet, armateur à Marseille.

M. de Maubeuge, à Tanger.

Comité Français du Commerce, à Mogador.

M. Maurice Romberg, artiste peintre à Neuilly.

M. Mac Leod, Consul d'Angleterre à Fez.

M. Jouve, photographe à Tlemcen.

M. Geiser, photographe à Alger.

M. Vilarem, Receveur des Postes à Tanger.

Capitaine Azan, à Paris.

M. Jules Richard (vérascope), à Paris.

Docteur d'Enfreville, à St-Louis du Sénégal.

Capitaine Roumeguère, de l'Artillerie, à Oudjda.

Lieutenant Martel, à Oudjda.

M. Lauzet, à Rabat.

M. Chevalier, officier interprète, à Fez.

Capitaine d'Arbois de Jubainville, à Tanger.

Bibliothèque de l'Université de Karaouine, à Fez.

Lieutenant de Juvigny, à Petitjean.

M. Boumendil, photographe, à Taourirt.

Si Tayeb, à Fez.

Omar el Hadjaoui, à Fez.

Si Driss el Mokri, à Fez.

Municipalité du Mellah, à Fez.

Caïd Sidi Ali ould El Hadj Maati, de la tribu des Mzamza (Cercle de Settat).

Caïd Djilani ben Ettahmi, des Zirara (annexe de Petitjean).

Caïd Driss ben Ettahar, des Ghabanat (annexe de Petitjean).

Caïd Mansour ben el Bachir (annexe de Petitjean).

Caïd Tounsi ben Babloun, des Oulad Bou Ziri (Cercle de Settat).

Caïd Driss Ould Moussa, des Kottbiine (Cercle de Tiflet).

Caïd Hamadi Aït Belkacem (Cercle de Tiflet).

Caïd Gotto, des Khezazma (Cercle de Tiflet).

Caïd ben Mellouk, des Aït Bou Yahia (Cercle de Tiflet).

Caïd Mohammed Ould Aïcha (Cercle de Tiflet).

Caïd Riati, des Hajama (Cercle de Tiflet).

Cheikh Boubeker, des Aït Abbou (Cercle de Tiflet).

Caïd El Haoucine, des Khezazma (Cercle de Tiflet).

Caïd Haddou, des Aït Abbou (Cercle de Tiflet).

Caïd Khoubbane, des Meskala (Cercle des Haha-Chiadma).

Caïd Embarek ben Addi (Cercle des Haha-Chiadma).

Khalifa Embarek el Merouani, des Ida ou Zemzem (Cercle des Haha-Chiadma).

Caïd el Hadj Lhassen, Afquir des Ida ou Guelloul (Cercle des Haha-Chiadma).

Caïd Hadji, des Oulad El Hadj (Cercle des Haha-Chiadma).

A la liste des grands prix décernés au titre « Exposants », il convient d'ajouter : le Marquis de Segonzac, chargé de mission.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

Ministère de la Guerre

SERVICE DU GENIE

ADJUDICATION à Casablanca le 2 février 1914.

FOURNITURES NECESSAIRES AUX DIVERS POSTES DU MAROC DU 15 FEVRIER 1914 AU 31 JUILLET 1915 :

1er LOT — Matériaux pour maçonnerie ..... 150.000 Frs

2e LOT — Matériaux pour charpentes et menuiserie, tôles ondulées ... 200.000 Frs

3e LOT — Matériaux de quincaillerie, ferronnerie, plomberie et zinguerie, 50.000 Frs

4e LOT — Matériaux de peinture et vitrerie ..... 25.000 Frs

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la Chefferie du Génie de Casablanca (Camp N° 2), où on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 20 janvier 1914.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

AVIS

Par acte sous seing privé, M. GAGNAIRE a vendu à M. CHRISTOPHE l'Hôtel restaurant situé à Rabat, rue de la T.S.F. et dénommé « Hôtel d'Europe ».

Pour oppositions s'adresser à M. GAGNAIRE.

Cabinet de Me Gaston JOBARD,

Avocat à Rabat.

2e AVIS

Par contrat du 30 décembre 1913, M. Gustave IGNACE, Propriétaire à Rabat, a vendu à la « Société anonyme des Hôtels Marocains » ayant son siège social à Rabat, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant dénommé « Hôtel de France ».

Les oppositions seront reçues, dans le délai légal, au Cabinet de Me Gaston Jobard, Avocat.

Administration des Habous de Marrakech.

LOCATION AUX ENCHERES PUBLIQUES.

Il sera procédé à Marrakech, le 16 février 1914, à 9 heures du matin, dans les bureaux du Mourakib des Habous, à la location aux enchères publiques pour une durée de 10 années, renouvelable dans les conditions du Règlement Général du 16 Châbân 1331 (21 juillet 1913), d'une parcelle Habous d'une superficie approximative de 1.500 m.q., située à Marrakech près de Bab-Doukkala, contre le mur d'enceinte.

Mise à prix : 2.000 P.H. de location annuelle.

Pour tous renseignements, s'adresser à Marrakech (Bureau du Mourakib).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

des Matériaux de Constructions

AU MAROC

Anonyme au capital de : 367.500 francs

Siège Social - Entrepôt : Route de Médiouna - CASABLANCA

Administrateur-Directeur : **L. REBOULIN**

Administrateur-Délégué : **R. MARTIN**

Fournisseurs du Génie Militaire et des Travaux Publics

Briques, Tuiles, Carreaux, Ciment et Faïence, Chaux Plâtre et Ciments de toutes qualités, Poutrelles et Fers de commerce.

Expéditions dans l'Intérieur

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

F. COUSIN

Rue du Port et rue du Commandant Provost

Entrepôts rue de Lyon et Boulevard Front de Mer.

CASABLANCA

Articles pour Bâtiments, Entrepreneurs, Serruriers, Menuisiers, Carrossiers, Cordonniers, Bourreliers, de Ménage, Chauffage et Eclairage.

AGENT DEPOSITAIRE DES MAISONS :

BILLIARD d'Alger, pour machines agricoles et industrielles.

GUILLET, EGRE & Cie, JOURCHAMBAULT, pour machines à travailler le bois.

BARRÉ, NIORT, pour cycles et automobiles.

Représentant de la maison PETOLAT Père et fils, à Dijon, pour Wagonnets, Chemins de fer portatifs, Matériel pour Entrepreneurs. Stock de pneus et chambres marque « Hutchinson », agent dépositaire de la maison DUBOIS-OUDIN, à Reims, coffres-forts garantis incombustibles.